

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE



Fédération Française du Sport Boules
Fédération Croate de Boules
Fédération Italienne de Boules
Fédération Monégasque de Boules
Fédération Slovène de Boules

Clubs : Perosina, Annecy, Balaruc les Bains, CRO Lyon, Rumilly, Saint-Vulbas, Valencin, Lyon Sport Métropole

Pour l'organisation d'un Tournoi International Officiel

En conformité avec le R.C.I., les Fédérations ci-dessus mentionnées ont conclu l'accord suivant, au sujet du

39^{ème} Trophée « CHARLES BERAUDIER »

16 Doubles masculins

LOCALITE : LYON (Rhône)
DATE : 11 et 12 janvier 2020
ORGANISATEUR : LYON SPORT METROPOLE
33, bis cours Général Giraud
69001 LYON

☎ : Boulodrome (après midi) : 33 (0)6 77 75 88 78 - Jean-Pierre RUIILLAT

Les équipes seront accueillies le :

- Vendredi 10 janvier 2020 à partir de 18 H. à l'hôtel IBIS Gerland Musée des Confluence (68 avenue du général Leclerc) 69007 LYON pour les équipes étrangères.
- Samedi 11 janvier 2020 à partir de 11 H. au club house de LYON SPORT METROPOLE pour toutes les équipes françaises.

Hébergement des équipes : HOTEL IBIS LYON GERLAND MUSEE DES CONFLUENCES,
68 Avenue Leclerc - 69007 LYON - Tél. : 33 (0)4 78 58 30 70

FORMULE TECHNIQUE

TOURNOI MASCULIN: 16 doubles formés de 3 joueurs (1 remplacement possible en cours de partie) du même club ou de la même AS/ESB

- Sélections nationales : 6 (Croatie, Italie, Monaco, Slovénie et France)
- Equipes de club sur invitation : 10 (Perosina (1) - Annecy - Balaruc les Bains (2) - CRO Lyon (2) - Rumilly - Saint-Vulbas - Valencin - Lyon Sport Métropole).

HORAIRES

- **Samedi 11 janvier 2020 :**

- . 13 H. 30 à 15 H. 30 : 1^{ère} phase, durée 2 H - 13 points
- . 16 H. 00 à 16 H. 20 : Présentation des équipes
- . 16 H. 30 à 18 H. 30 : 2^{ème} phase, durée 2 H - 13 points
- . 19 H. 00 à 21 H. 00 : 3^{ème} phase - barrage, durée 2 H. - 13 points

- **Dimanche 12 janvier 2020**

- 9 H. 00 : ¼ de finale, durée 2 H. - 13 points
- 14 H. 00 : ½ finale, durée 2 H - 13 points
- 16 H. 30 : Finale masculine, durée 2 H - 13 points

Quarts de finale : - Le 1^{er} poule 1 c/2^{ème} poule 3 - Le 1^{er} poule 2 c/2^{ème} poule 4
- Le 1^{er} poule 3 c/2^{ème} poule 1 - Le 1^{er} poule 4 c/2^{ème} poule 2

Demi-finales : - Tirage au sort intégral.

REMISE DES PRIX : Dès la fin de la Compétition.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Outre les récompenses, les **organiseurs** assureront aux équipes le séjour en **HOTEL 2^{ème} catégorie (boissons, téléphone, et extra exclus)**, pour les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, ainsi que les repas du samedi midi au dimanche midi pour 3 joueurs et 1 accompagnateur.

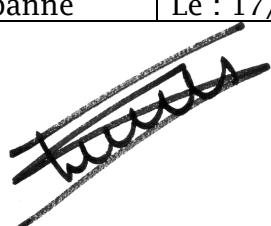
Pour les délégations étrangères, une indemnité de 200 €/par équipe leur sera attribuée.

En ce qui concerne les frais de déplacement, ils seront pris en charge par la fédération d'appartenance.

Arbitre : Les indemnités dues à l'arbitre international désigné, outre son hébergement, seront réglées **par les organisateurs sur la base des normes en vigueur à la F.F.S.B.**

Représentant de la F.I.B. : Hébergement et repas pris en charge par les organisateurs sur la base des normes en vigueur à la F.F.S.B.

Responsable technique de la F.I.B. : pris en charge par l'organisation.

VU POUR ACCORD		VU POUR ACCORD	
A :	Le :	A : Villeurbanne	Le : 17/10/2019
			
M.		M. Philippe COQUET	
Président de la Fédération		Président de la Fédération Française du Sport Boules	

P.S. : Cet accord sera **signé** par la **Fédération organisatrice** et envoyé aux fédérations invitées.

La fédération invitée renverra directement et avant le 15 novembre 2019 :

- **1 exemplaire à la F.I.B. :**

1558 Rue Claires Fontaines - 01150 SAINT-VULBAS

Fax : 33 (0)4 74 46 49 47 - **Email** : fiboules@sfr.fr

- **1 exemplaire à la Fédération Organisatrice :**

F.F.S.B. : 63 Rue Anatole France - 69100 VILLEURBANNE (FRANCE)

Fax : 33 (0)4 78 52 50 93 - **Email** : daf@ffsb.fr

ANNEXES :1.....formulaire(s) concernant :

- la ou les **Fiche(s) de Composition** d'équipe (date limite de retour le 1^{er} décembre 2019)